

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
En N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

2 centimes par ligne
ON S'ABONNE
au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

Table of train schedules (CHEMIN DE FER) with columns for destinations (LIEGE, BRUXELLES, GAND, ANVERS) and departure times (Matin, Relevée).

ALLEMAGNE. — Francfort, 4 juillet.

On écrit d'Osnabruck, le 28 juin: Aussitôt que l'on eût appris l'arrivée du roi, une pétition fut mise en circulation, et, le jour même, elle fut couverte de plus de 500 signatures des habitants les plus notables de la ville.

Hier soir ils eurent l'honneur d'être présentés au roi, à qui ils remirent une très-humble adresse, dans laquelle ils donnèrent l'assurance du dévouement le plus fidèle et de l'obéissance la plus complète des habitants de cette ville.

Le roi, en répondant au discours que lui avait adressé notre bourgmestre Stuvé, lors de l'entrée de S. M. en notre ville, s'est exprimé en ces termes: « Je sais que les bourgeois d'Osnabruck, sont fidèles et honnêtes, mais ils se laissent trop facilement tromper par des paroles.

La ville de Quackenbourg a également remis à S. M., lors de son passage, une pétition en faveur de la constitution de 1835.

On écrit de Nuremberg, 5 juillet: Il règne à présent une grande activité dans les bureaux du ministre de la guerre à Munich. Dans deux mois, 25,000 hommes (c'est-à-dire à-peu-près la moitié de l'armée bavaroise, en temps de paix) seront réunis dans un camp, près d'Augsbourg.

Le général commandant notre corps d'armée, M. Von Grolman, est parti pour Varsovie avec plusieurs officiers de notre armée. Ils ont été invités personnellement par l'empereur de Russie afin d'assister aux grandes revues qui vont y avoir lieu.

ANGLETERRE. — Londres, le 5 juillet. S. M. a donné un dîner hier au nouveau palais: le duc de Nemours y assistait avec le marquis de Bérenger et le comte de Béarn.

S. M. a donné un dîner hier au nouveau palais: le duc de Nemours y assistait avec le marquis de Bérenger et le comte de Béarn. Il y aura jeudi prochain cercle chez la reine; on dit qu'il sera très-brillant, et le dernier de la saison.

La chambre des communes a continué, dans la séance du 2 juillet, la discussion sur le bill des dîmes d'Irlande. La fameuse clause d'APPROPRIATION paraît définitivement abandonnée, car la chambre a rejeté, à la majorité de 270 voix contre 46, une résolution proposée par M. Ward, et qui tendait à faire insérer cette clause dans le nouveau bill.

Après les interpellations relatives à la régence d'Alger, M. Mac-Lean a demandé quelles étaient les intentions du ministère à l'égard de Méhémet-Ali, et si déjà le gouvernement anglais s'était entendu avec la France pour le parti à prendre. Mais lord Palmerston a positivement refusé toute explication.

Le bateau à vapeur l'Ibérie a apporté des nouvelles de Lisbonne du 26. La malle de Lisbonne du 25 juin porte que le mouvement révolutionnaire du 14 n'a servi qu'à prouver que la réaction vers l'ordre et la tranquillité était complète; depuis ce jour pas le plus léger désordre. Les bataillons licenciés de la garde nationale ont remis tranquillement leurs armes.

Un incident qui se rattache à la question égyptienne, est survenu dans la séance du 2 juillet à la chambre des lords. Lord Brougham a dit qu'il avait adressé une question à lord Melbourne, relativement à Méhémet-Ali, vice roi d'Égypte.

Lord Melbourne: Il n'est arrivé aucune nouvelle directe sur cet objet; toutefois le bruit court que le pacha a réellement le projet de se rendre indépendant.

FRANCE. — Paris le 6 JUILLET.

La reine des Belges est arrivée hier à Charleville. Elle est attendue ce soir à Neully. Le roi des Belges est également attendu à la cour des Tuileries.

Les condamnés dans l'affaire Huber vont être transférés immédiatement dans diverses maisons centrales de détention. On pense que cette mesure ne s'étendra pas à Mlle Grouvelle dont la santé donne en ce moment les plus sérieuses inquiétudes.

Nous recevons de Stockholm des renseignements fort curieux sur l'entrevue de l'empereur de Russie et de Bernadotte. Il a été convenu entre les deux cours que le Sand serait fermé aux escadres anglaise et française à la réquisition d'une des deux puissances signataires; cette convention sera notifiée au roi de Danemark et lui sera commune. Le fils

ainé de Bernadotte accompagne le czarévitch, fils de l'empereur Nicolas, au sacre de Milan.

Le consul de France et le consul d'Angleterre viennent d'avoir une conférence avec le vice-roi au sujet de ses relations avec la Turquie. Après avoir récapitulé tous les griefs qu'il croit avoir contre cette puissance, Méhémet-Ali a fini par faire entendre que cette guerre sourde que lui faisait le sultan devait avoir un terme, qu'il était temps pour lui de songer à sa succession et au moyen de faire passer le trône dans sa famille.

Méhémet-Ali a dit encore, qu'il n'avait nulle envie de manquer aux égards qu'il devait aux cabinets de Londres et de Paris; que son projet était de ne rien précipiter, qu'il attendrait leur réponse, et que devant bientôt partir pour le Senaar, ce ne serait qu'à son retour vers le mois d'octobre, qu'il s'occuperait sérieusement de mettre à bonne fin la grande affaire dont il venait d'entretenir les deux consuls.

Lors de la discussion du budget à la chambre des Pairs, séance du 6 juillet, M. DE DREUX-BRÉZÉ a adressé des interpellations à M. le président du conseil sur les relations de la France avec les pays étrangers, et principalement avec la Belgique.

M. le comte de MONTALEMBERT: Après huit ans de délai de la part de la Hollande, et dans l'état actuel des choses, le traité ne peut être exécuté par la France et la Belgique sans d'importantes modifications.

Les griefs de la Belgique sont connus; quoiqu'ils diffèrent de ceux qui ont produit la révolution de Juillet, la révolution belge n'en a pas moins été la sanction de la nôtre au dehors: sa cause a été jugée et irrévocablement adoptée par la France.

La question actuelle se décompose en deux: le traité des 24 articles a-t-il une force obligatoire actuelle? Ce traité est-il d'une telle justice qu'on doive en regretter l'exécution? Ce traité ne peut être imposé actuellement à la Belgique, parce que, quand elle a voulu naguère s'y soumettre, il ne s'est trouvé personne qui voulût sérieusement l'exécuter.

Le roi des Pays-Bas et ses alliés sont dans la position de spéculateurs qui ont mal spéculé. Il a voulu courir les chances de l'attenté, et les chances ont tourné contre lui; il a spéculé sur l'instabilité du jeune établissement belge, peut être sur celle du nôtre, et il a été trompé: ces deux établissements prospèrent malgré lui.

Voyons maintenant si ce traité est si regrettable quant à sa justice et à sa valeur intrinsèque. Non, Messieurs, il ne l'est pas, car il viole également la justice, la raison et les traditions nationales. Ses stipulations financières sont d'une iniquité flagrante.

